

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

**Annule et remplace la délibération N°2024.64 (reçue en Préfecture le 27/12/2024)
pour erreur matérielle**

N° 2024.64 B

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 31
Votants 35
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

- 2 JAN. 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Jean-Paul HOUET, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Serge DEGONNE, Freddy REY, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Henri PEGOUD, Marc RIBET, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Michel REYNAUD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Yves ARGOUD, Cédric PLANCHE, Brigitte SOTTIAUX, Thierry CHAUVIN, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Nathalie MEUNIER avec pouvoir à Didier BUISSON, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Mélanie MESSAOUDENE avec pouvoir à Michel GALLICE, Corinne DHION avec pouvoir à Brigitte SOTTIAUX

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

DECISION
MODIFICATIVE N°2
BUDGET
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines opérations, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative n° 2 au budget annexe assainissement non collectif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
658	Charges diverses gestion courante	0.04			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	0.19			
6811 (042)	Dotation aux amortissements	-0.23			

	TOTAL	0.00		TOTAL	

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
2188	Autres	0.19	45821(4582)	Opérations pour compte de tiers	0.23
			45821 (040)	Opérations pour compte de tiers	-0.23
			45824 (4582)	Opérations pour compte de tiers	0.19
		-----			-----
	TOTAL	0.19		TOTAL	0.19

Le Conseil Syndical,
Approuve à l'unanimité cette Décision Modificative n° 2 du budget annexe
assainissement non collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de dix-
neuf cents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 2 janvier 2025

